

Le Conseil des arts du Québec sera étroitement surveillé par l'État

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE CONSEIL des arts et des lettres, que propose de créer la ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert, dans un projet de loi déposé hier, sera autonome mais placé sous l'étroite surveillance du gouvernement.

Ce conseil des arts et des lettres prendra le relais du ministère des Affaires culturelles comme responsable de la distribution de l'aide financière destinée aux créateurs et aux organismes artistiques.

Le siège social du conseil sera à Québec, où se dérouleront «principalement ses activités», précise le projet de loi 53. Mme Hébert «prévoit» que le conseil ouvrira un bureau à Montréal pour tenir compte de l'activité culturelle qui s'y déroule. Son budget sera de 42 millions



La ministre Liza Frulla-Hébert

en 1993-94, et composé des sommes déjà consenties aux créateurs par le ministère. Cinq millions seront consacrés à l'administration, le reste sera versé

Voir page A-4 : Conseil

Montréal sabre dans ses services culturels

La taxe foncière augmente de 2,9%

Paul Cauchon

LA VILLE de Montréal a décidé de sabrer dans ses services culturels: elle annoncera aujourd'hui, lors de la présentation de son budget annuel, la fermeture de la Cinémathèque municipale ainsi que la fermeture partielle de la Phonothèque, qui terminerait définitivement ses opérations dans un an.

Par ailleurs, le Parti civique a rendu public hier soir une part importante du budget de Montréal.

Selon ces documents, la taxe foncière augmentera de 2,9% pour passer de 1,72 \$ à 1,79 \$ du cent

dollars d'évaluation. Il se confirme, comme l'annonçait LE DEVOIR la semaine dernière, que la taxe d'affaires est abolie pour être remplacée par une surtaxe sur les immeubles commerciaux. Le budget total de la Ville atteint les 1,9 \$ milliard.

Au poste des investissements culturels, la Ville annoncera probablement une coupure de 150 000 \$ dans le budget d'acquisition de livres des bibliothèques publiques, l'abolition de certains postes d'agents culturels dans les Maisons de la culture et la fermeture des Maisons de la culture pendant l'été.

Voir page A-4 : Montréal

La France menace d'un veto l'accord agricole du GATT

Mais la Commission européenne le juge conforme à sa politique

D'après AFP, AP et Reuter

LE GOUVERNEMENT de Pierre Bérégovoy a obtenu en fin de journée hier la confiance de l'Assemblée nationale par 301 voix contre 251, pour l'utilisation éventuelle du droit de veto sur le projet d'accord agricole du GATT. Mais seuls les groupes PS et PC l'ont votée dans leur ensemble, la droite refusant sa confiance au gouvernement socialiste.

Par contre, à Bruxelles, la Commis-

sion européenne a repoussé l'argument que Paris avait avancé pour étayer son refus. Elle juge conforme à sa politique le projet d'accord agricole conclu vendredi à Washington entre ses négociateurs et ceux des États-Unis.

À Paris, pendant le débat parlementaire, à quelques pas de l'Assemblée, une manifestation rassemblant quelque 2500 agriculteurs a dégénéré en violente bagarre. Selon la préfecture de police, 56 policiers ont été

blessés, dont cinq gravement. Plusieurs journalistes ont également été blessés par des tirs de pétards à corbeaux et de fusées. Un photographe touché au visage a dû être transporté à l'hôpital. Douze personnes ont été arrêtées.

Des manifestations paysannes se sont déroulées aussi dans plusieurs autres villes françaises, ainsi qu'à Munich en Allemagne où 12 000 agriculteurs ont exprimé leurs craintes pour l'avenir.

Le gouvernement français soutient que l'accord conclu à Washington, qui prévoit une baisse de 21% des exportations subventionnées de la CEE et l'instauration d'un plafond sur les surfaces plantées en oléagineux, est incompatible avec la récente réforme de la Politique agricole commune (PAC).

Mais à l'issue d'une réunion à Bruxelles de la Commission européenne (qui est en quelque sorte l'exécutif de la CEE), un haut responsable a confirmé le jugement positif que portent «unaniment» les commissaires européens sur le projet d'accord négocié à Washington par les deux commissaires européens chargés respectivement des Relations extérieures et de l'Agriculture.

«La Commission vient de terminer la mise au point de son texte sur les éléments d'explication de la compatibilité de l'accord réalisé à Washington avec la réforme de la Politique agricole commune», a dit ce responsable.

Le but proclamé de l'exécutif européen est de convaincre les États membres, chiffres à l'appui, que le cadre de la PAC réformée a été respecté. «C'est démontré», a dit un haut fonctionnaire européen. L'accord de Washington prévoit une réduction de 36% en valeur et de 21% en volume des exportations agricoles communautaires subventionnées ainsi qu'une réduction de 20% des subventions internes.

Au moment même où l'exécutif

Voir page A-4 : France



PHOTO AP

Les agriculteurs français ont manifesté leur colère dans plusieurs villes hier, dont Paris où des barricades ont été dressées. La police a dû défendre l'accès de l'Assemblée nationale.

■ Masse réclame plus d'argent pour les missions de paix de l'ONU

page A-5

La police a entrepris une opération de renseignement sur des groupes écologistes

Louis-Gilles Francoeur

LA SÛRETÉ du Québec a entrepris, il y a plusieurs mois, une vaste opération de renseignement sur certains groupes écologistes et groupes de citoyens en rapport avec une vingtaine de dossiers environnementaux. Elle les juge «potentiellement dangereux» au plan social et, partant, susceptibles de susciter des actes criminels.

C'est ce que confirment les témoignages de plusieurs militants et citoyens impliqués dans ces dossiers, qui ont été visités au cours des derniers mois, a appris LE DEVOIR, par des agents de la Division des renseignements de sécurité, soit l'ancien groupe dit de la Sécurité de

l'État qui avait surveillé et infiltré à une autre époque syndicats et groupes populaires.

Les visites des policiers auprès des dirigeants de certains groupes de la région de Montréal particulièrement impliqués dans le dossier des déchets domestiques ou dangereux y a déclenché beaucoup de craintes.

Les principaux groupes ciblés par cette enquête policière sont, d'après les informations du DEVOIR, Contamination Mercier, le groupe ADN de Valleyfield qui se bat contre le projet d'incinérateur de Stablex, un groupe de citoyens de Saint-Hippolyte ainsi que le comité de citoyens de Saint-Jean-de-Matha et le groupe Action Écologie, de la même municipalité. Cette liste,

constituée à partir de confidences de personnes qui craignent même d'être citées dans certains cas, n'est évidemment pas exhaustive. Elle n'a pas été confirmée par la Sûreté sauf dans le cas de Saint-Jean-de-Matha.

On a réagi de la même façon d'ailleurs dans certaines entreprises, comme Stablex, où on craint que les visites chez les adversaires du projet d'incinérateur, à Valleyfield, soit interprété comme une collusion.

La Sûreté a pour sa part confirmé hier qu'une importante opération de renseignement — elle dit «d'analyse» — est en cours dans une vingtaine de dossiers.

Mais son porte-parole, le Cap. Robert Poëti, récusé toute accusation d'intimidation ou d'infiltration des

groupes écologistes, comme il y a pu y en voir contre d'autres groupes sociaux à d'autres époques.

«Les agents se présentent ouvertement, avec leur carte de visite, et tout le monde est libre de les accueillir ou pas», a-t-il dit.

Le Cap. Poëti a d'autre part illustré les «motifs sérieux» de la Sûreté dans cette affaire:

«Avec l'avènement des dossiers environnementaux, explique-t-il, on fait face à de nouveaux phénomènes sociaux, notamment dans le cas des déchets.

«On connaît le Syndrome du pas-dans-ma-cour. Et on assiste dans de nombreux cas à des réactions fortement émotives et parfois de violence», ajoute le porte-parole de la SQ.

Voir page A-4 : Police

SOCIÉTÉ

Les fonctionnaires pourront-ils sonner l'alarme?

Le phénomène du *whistle-blowing* est déjà fort répandu aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Le projet de loi présenté par les députés Jean-Pierre Bélisle et Jean-Guy Lemieux (notre photo) pourrait permettre aux fonctionnaires de tirer sur la sonnette d'alarme lorsqu'ils ont connaissance d'activités gouvernementales inappropriées.

Page B-1



Trois «chiens de garde» préviennent Bourbeau contre les abus

La Commission des droits, le Protecteur du citoyen et la CAI disent craindre les pouvoirs élargis des enquêteurs de l'aide sociale

Michel Venne

de notre bureau de Québec

TROIS ORGANISMES créés par l'Assemblée nationale comme chiens de garde des droits des citoyens craignent que les pouvoirs élargis confiés récemment aux agents vérificateurs de l'aide sociale entraînent des abus.

Le pouvoir confié aux agents d'interroger des tiers (voisins, curé, hôpital, Hydro-Québec, etc.) pour vérifier la situation d'un assisté social est une atteinte à la vie privée et va à l'encontre de la Charte des droits et libertés, disent-ils.

Dans trois lettres distinctes adressées au

ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, la Commission des droits de la personne, la Commission d'accès à l'information et le Protecteur du citoyen invitent le ministre André Bourbeau à la plus grande prudence.

Ces nouveaux pouvoirs constituent une «invasion injustifiée dans la vie privée» des personnes concernées, juge la Commission d'accès à l'information. Et «ne respecte pas l'esprit» de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Dans un avis transmis au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu le 29 octobre, la Commission admet le pouvoir du ministre de vérifier l'admissibilité de ceux qui demandent l'aide sociale. Mais déplore que la vérification puisse être faite



Le ministre André Bourbeau

sur le compte de n'importe quel assisté social même si «aucun soupçon de fraude ne pèse» sur lui.

La vérification constitue alors «une expédition de pêche auprès de l'ensemble des prestataires», ce que la commission trouve pour le moins «préoccupant».

Depuis le début de septembre, des agents vérificateurs dans 17 bureaux de Travail Québec ont le pouvoir d'interroger des tiers (voisins, épiciers du coin, aussi bien qu'Hydro-Québec, une banque, le curé, l'hôpital) pour vérifier l'information fournie par l'assisté social à l'appui de sa demande. Le nombre de ces agents atteindra 150 lorsque la formation du personnel sera terminée.

Ces agents ont été familièrement baptisés par les groupes d'assistés sociaux les «super-boubou-macoutes».

Le ministre André Bourbeau justifie l'extension des pouvoirs des agents par le fait qu'il doit rendre le système d'aide sociale plus étanche en limitant la fraude afin d'en préserver la crédibilité auprès du public. Québec dépensera 3,3 milliards cette année pour l'aide sociale.

La CAI soutient en outre que pour obtenir des renseignements auprès de tiers, les agents vont inévitablement communiquer à ces tiers des renseignements confidentiels sur les personnes visées par la vérification.

«La collecte aboutira à une divulgation non justifiée de ces renseignements», affirme la commission, ce qui «compromet grandement la protection des renseignements personnels et par le fait même, usurpe la vie privée d'une classe de citoyens qui s'avè-

Voir page A-4 : Bourbeau

CAHIER SPÉCIAL

ÉDUCATION DES ADULTES

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

(514) 985-3399

Date de tombée: le 25 novembre 1992

PARUTION le 5 décembre DANS LE DEVOIR

LES ADULTES SUR LES BANCS D'ÉCOLE

• Qui sont les adultes qui retournent à l'école? • Quelles sont les conditions d'admissibilité des adultes? • À quel âge est-on adulte dans le monde scolaire? • Que vaut le diplôme secondaire obtenu par les adultes? • Les adultes qui décrochent. Pourquoi? • Quelles sont les performances des adultes recyclés au Québec? • L'alphabétisation: succès ou échec? • Comment finance-t-on l'éducation des adultes et pourquoi le ministère a-t-il réduit ses budgets?

Voilà quelques-unes des questions auxquelles le cahier spécial du DEVOIR du samedi 5 décembre tentera de répondre à une époque où, pour beaucoup d'adultes, l'éducation devient une affaire de survie.

La CECM ne fait plus bande à part

Caroline Montpetit

APRÈS sept ans d'absence au sein de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), Me François Ouimet, a annoncé hier la signature d'une entente de principe assurant la réintégration de la CECM dans l'organisme provincial.

En vertu de cette entente de principe, la CECM pourra dorénavant participer à toutes les tables de concertation nationales impliquant la Fédération des commissions scolaires.

«En redevenant membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), la Commission des écoles catholiques de Montréal

(CECM) s'assure d'une présence de choix sur l'échiquier québécois de l'éducation, à un moment où se profilent des enjeux éducatifs cruciaux», a déclaré M. Ouimet, signalant d'autre part l'imminence d'un débat national sur la décentralisation des commissions scolaires, ainsi que sur les dispositions de la loi sur l'instruction publique concernant la présence de partis politiques au sein des commissions scolaires.

«Il y a sept ans, la décision de se désaffilier de la Fédération des commissions scolaires avait été prise par mon prédécesseur à la présidence de la CECM, M. Michel Pallascio, en réaction à la position de la Fédération en faveur de la création de commissions scolaires linguistiques», a ajouté M. Ouimet.

«À l'heure actuelle, la confes-

sionnalité demeure une priorité pour la CECM, mais elle n'est pas la seule priorité», a-t-il poursuivi.

«Notre retour à la FCSQ concrétise une volonté d'ouverture exprimée lors de mon élection à la présidence de la CECM et un besoin de solidarité face aux défis constants de l'éducation», a-t-il rappelé.

La CECM compte à elle seule plus de 10% de l'ensemble des étudiants de la province de Québec.

Geste de solidarité

«Essentiellement, c'est une manifestation de solidarité entre la Fédération des commissions scolaires et la CECM, pour accroître, dans nos intérêts respectifs, notre pouvoir d'influence», dit M. Ouimet.

Par la signature de cette entente, la CECM souhaite que le gou-

vernement du Québec tienne en tout lieu compte des réalités du milieu montréalais, soit des problèmes particuliers de pauvreté et de pluriethnicité.

Pour sa part, la présidente de la Fédération des commissions scolaires, Mme Diane Drouin, a ajouté que la réaffiliation de la CECM à la FCSQ venait raffermir la solidarité des commissions scolaires devant le défi de rappeler au gouvernement du Québec que «l'éducation doit être la priorité numéro un» de l'État.

Pour Mme Drouin, le retour de la plus importante commission scolaire du Québec dans les rangs de la FCSQ signifie que «son organisme et ses membres s'enrichissent d'un poids politique important, mais aussi d'un vécu en éducation qui est unique au Québec».

La grève au Soleil s'enlise

André Bellemare
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le conflit de travail qui oppose les quelque 100 journalistes à la direction du journal *Le Soleil*, de Québec, s'est de nouveau enlisé mardi soir quand une séance de conciliation s'est abruptement terminée sans prévoir une nouvelle rencontre.

«La partie patronale n'a pas voulu aborder à la table des négociations tout ce qui regarde la grille horaire», a expliqué en conférence de presse le président du syndicat des journalistes, Pierre Pelchat.

«L'employeur n'était d'ailleurs ouvert sur aucune clause et la séance de conciliation a été ajournée sine die. D'ici à une nouvelle rencontre, la grève continue ainsi que la ligne de piquetage. Il nous reste d'autres moyens de pression que nous annoncerons en temps et lieu», a ajouté M. Pelchat qui a souligné que plusieurs organisations syndicales avaient déjà accordé leur appui aux grévistes du *Soleil*.

Le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) (à laquelle est affilié le syndicat des journalistes de Québec), M. Gérard Larose, est venu encourager les camarades du *Soleil*. Il accompagnait M. Pelchat à la rencontre avec la presse. «Je suis un peu surpris que la direction puisse penser que ça va réussir. Alors je suis venu pour redire au syndicat des journalistes du *Soleil* que sera fait ce qui doit être fait pour que l'essentiel sur lequel repose la pratique professionnelle ne soit touché, a dit le président de la CSN.

C'est trop gros, trop énorme et j'arrive même à douter que la direction du journal puisse penser qu'elle va réussir cette opération», a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le porte-parole de la partie patronale, Jean Ferron, a relancé la pierre aux représentants syndicaux en leur reprochant de vouloir insister sur la discussion de points «aussi peu sérieux que la répartition de tâches comme celle de savoir qui va découper le fil des agences de presse».

«Quant à nous, le syndicat est en train de faire du corporatisme syndical en ce sens que les journalistes refusent de bouger d'un pouce sur les acquis qu'ils ont obtenus dans le passé, dans un autre contexte économique, sur des questions comme la cogestion de la salle de rédaction. On refuse de bouger sur quoi que ce soit», a reproché au syndicat M. Ferron qui s'attendait à plus de flexibilité de la part des journalistes.

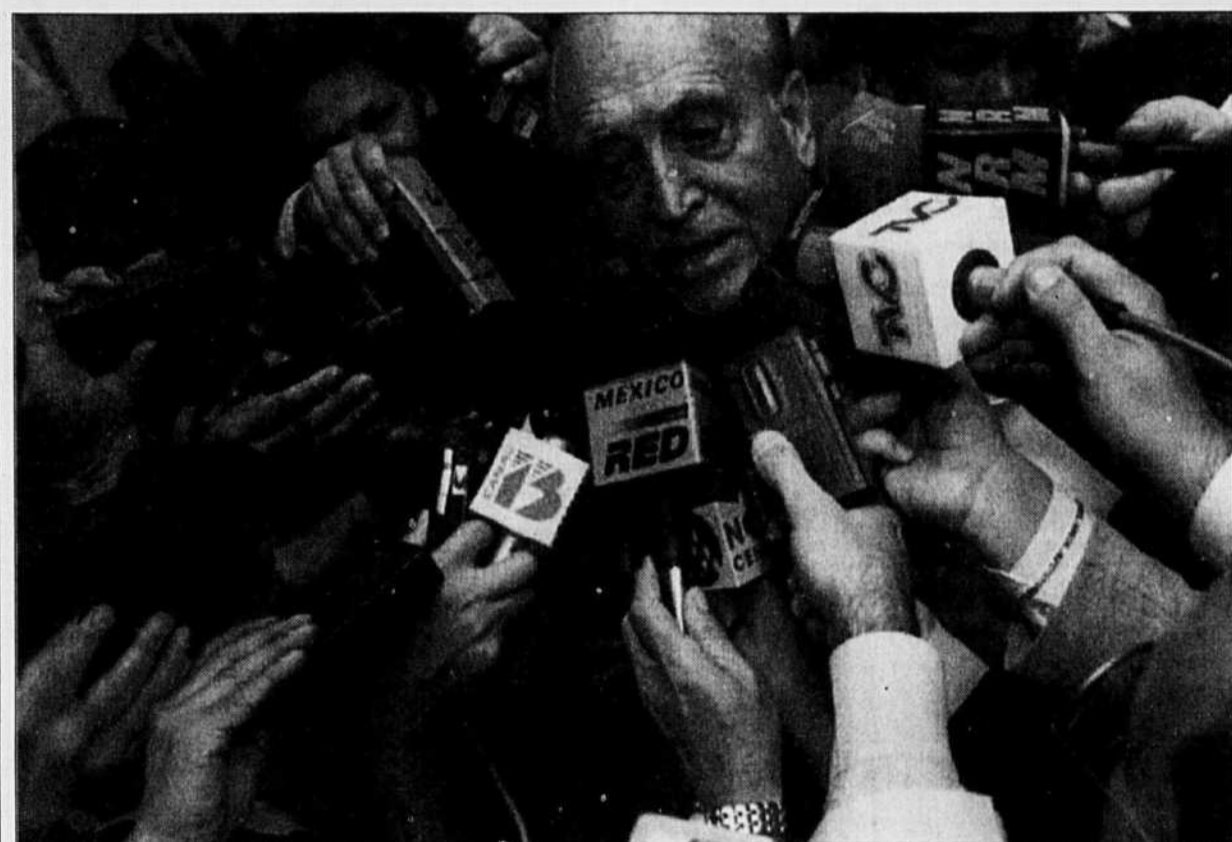


PHOTO AP

Mexico et le Vatican font la paix

Les médias mexicains se bousculaient hier autour de l'archevêque Jeronimo Prigione, le nouvel ambassadeur du Vatican à Mexico. Et pour cause, son prédécesseur ayant quitté le Mexique à la fin des années 20! Une nouvelle loi permet dorénavant au gouvernement mexicain de reconnaître les Églises.

La Presse coupera 1 million... à la rédaction?

Gérard Bérubé

L'ÉDITEUR de *La Presse*, Roger D. Landry, rencontre tout son monde, par groupes de 20 personnes à la fois. Aux termes de cette ronde de discussions, devant se terminer cette semaine, il aura répété à 55 reprises les mots restrictions budgétaires, baisse de revenus publicitaires et récession. C'est que *La Presse* devra couper 1 million \$ dans ses dépenses et la rumeur veut que ce soit la rédaction du quotidien montréalais qui écope.

«Nous observons beaucoup de mouvement dans la salle ces derniers temps. Nous savons qu'il va se passer quelque chose, mais qui précisément, nous l'ignorons», a déclaré un journaliste. En plein processus de négociations en vue du renouvellement de la convention collective — le contrat de travail des journalistes est échu depuis mai — un message d'austérité tombe à pic et peut tempérer bien des ardeurs. D'autant plus que le conflit qui perdure au quotidien québécois *Le Soleil* s'est engagé dans une impasse.

Claude Masson, vice-président et éditeur-adjoint de *La Presse*, désire toutefois présenter le million de dollars de réductions comme étant «un ordre de grandeur». «Nous n'en

sommes encore qu'à l'étape préliminaire. Nous étudions présentement plusieurs scénarios», a-t-il ajouté, en insistant sur l'emploi du pluriel dans l'écriture du mot scénario.

Une rationalisation est à l'ordre du jour. Les dépenses doivent être abaissées et les coupures, devant entrer en vigueur au début de 1993, seront réparties sur «l'ensemble des activités du quotidien et non limitées strictement à la rédaction», soutient M. Masson. L'éditeur-adjoint apporte ainsi une nuance à la rumeur voulant que le gros de la facture soit refilé aux quelque 120 journalistes du quotidien, qui commandent un budget d'exploitation annuel d'environ 15 millions \$.

Si mises à pied il y a, elles se feront en douceur. Au cours des trois dernières années, un programme d'amincissement, de l'ordre de 2 millions \$, a conduit, notamment, à une élimination d'une centaine de postes. «Nous avons procédé par attrition et favorisé les départs volontaires», a souligné M. Masson. Le nombre d'employés de *La Presse* est passé de 1200 à 1100 au cours de cette période de rationalisation.

Claude Masson impute ce programme de coupures à la récession, et à une baisse notable du volume publicitaire. «Notre tirage se porte très bien, par ailleurs.»

Selon les données disponibles, qui couvrent les neuf premiers de 1992, le lignage publicitaire des médias écrits au Québec s'est contracté de 1,5% par rapport à la période correspondante de 1991. Le repli se chiffre à 3,4% parmi les journaux à grand tirage alors qu'à *La Presse*, le recul s'établit à 6,4%. Au DEVOIR, la diminution se chiffre à 1%.

En septembre seulement, le quotidien de la rue Saint-Jacques a vu son volume publicitaire se contracter de plus de 10%, comparative-ment à 3% pour l'ensemble des médias répertoriés. En comparaison, le lignage publicitaire du *Globe & Mail* s'est accru de 4% durant le mois et celui du *Devoir*, de 8%, alors que le lignage de *The Gazette* se repliait d'un peu moins de 6%.

Durant les neuf premiers mois de 1992, *La Presse* a comptabilisé ses plus lourdes pertes publicitaires dans le secteur des ventes au détail, suivi des encarts publicitaires et des petites annonces. L'hémorragie au chapitre du détail et des annonces classées s'est amplifiée en septembre, avec un recul de 18 et de 23% respectivement.

Afin d'ajouter du poids à son argumentaire, M. Landry a déclaré à son personnel qu'il n'entrevoit pas d'amélioration au chapitre des revenus publicitaires à plus ou moins brève échéance.

Longueuil limitera la hausse moyenne de taxes foncières à 1,5%

Pierre Cayouette

LA VILLE de Longueuil limitera la hausse moyenne de taxes foncières à 1,5% en 1993.

Le maire Roger Ferland attribue cette «faible hausse» à son effort important de compression des dépenses. Longueuil s'enorgueillit d'avoir limité l'augmentation des dépenses à 3%.

Le budget de la quatrième ville du Québec s'élèvera à 146 132 500 \$.

Le propriétaire d'une maison évaluée en 1992 à 120 800 \$ payait alors 2 210 \$ de taxes foncières. En 1993, la deuxième tranche de l'évaluation des hausses du rôle d'évaluation foncière portera l'évaluation de cette maison à 128 200 \$. Avec la hausse de 1,5%, le propriétaire verra son compte de taxes de 1993 passer à 2 243 \$, soit une hausse de 33 \$.

L'an dernier, la hausse moyenne de la taxe foncière avait été fixée à 6,4%.

La présentation du budget a donné lieu à un nouvel épisode de la guérilla que se livrent le maire Ferland et le chef du Parti civique, Mme Gisèle Hamelin.

La dirigeante du parti d'opposition accuse le maire Ferland d'avoir tronqué les chiffres. Mme Hamelin prétend que la hausse des dépenses est en fait de 5,7% et non pas de 3%.

Les documents publiés hier par la ville de Longueuil font état d'un budget de 141,8 millions \$ en 1992. Or le budget soumis en novembre 1991 s'élevait à 138,1 millions \$.

L'administration Ferland ré-

plique à cela que le budget de 1992 avait été réajusté en avril. «Le budget original ne tenait pas compte des dépenses engendrées par le Centre d'épuration Rive-Sud, l'usine de traitement des eaux. De sorte qu'il a fallu ajouter 3,9 millions \$ à nos dépenses. Mais l'usine a rapporté autant en revenus», a expliqué M. Michel Saint-Laurent, porte-parole du maire Ferland.

Déposé hier, le budget de la ville de Longueuil sera adopté lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal, le 14 décembre prochain.

Le maire Ferland a donné l'assurance que les compressions des dépenses n'affecteront en rien la qualité des services aux citoyens.

Seule la tenue du Festival des Voiles, un événement annuel, sera suspendue.

Longueuil est en proie à une grave crise politique. Le maire Roger Ferland a été réélu en 1990 avec une confortable majorité de 17 sièges sur 20 au conseil municipal.

Deux ans plus tard, le parti du maire ne compte plus que dix représentants au conseil municipal. Depuis le 16 septembre, six conseillers de l'équipe au pouvoir ont grossi le rang des indépendants.

Longueuil avait été la première ville, l'an dernier, à se prévaloir de la nouvelle loi sur la fiscalité municipale. La ville de la Rive-Sud avait remplacé la taxe d'affaires par une surtaxe sur les immeubles non résidentiels. En 1993, l'administration Ferland a choisi de ne pas augmenter cette surtaxe dont le taux a été fixé à 1,10 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Lucie Pépin: un conflit rapide avec la direction de la Société hémophile

Danny Veare

LUCIE PÉPIN aurait quitté son poste de directrice exécutive de la Société canadienne de l'hémophilie pour des raisons essentiellement administratives.

Selon la directrice générale de la section québécoise de la SCH, Claire Desrosiers, il y aurait eu «incompatibilité» entre Mme Pépin et la direction de la SCH à propos des orientations que devait prendre l'organisme qui représente et vient en aide aux hémophiles canadiens.

Mme Desrosiers n'a pu spécifier toutefois la nature de cette mésentente.

Après seulement trois semaines, Mme Pépin et la direction nationale de la SCH ont ainsi décidé d'un commun accord de mettre un terme à leur brève collaboration, vendredi dernier. Mme Pépin était en poste depuis le 2 novembre.

LE DEVOIR n'a toujours pu joindre Mme Pépin.

Au début de novembre, la section Québec de la SCH avait rendu publics deux documents décrivant les circonstances de ce que ses dirigeants ont appelé le scandale canadien du sang. De 1983 à 1985, quelque 800 hémophiles canadiens ont contracté le virus du sida

après utilisation de produits sanguins contaminés.

Directrice de la section Québec, Mme Desrosiers ne croit pas que les révélations des derniers jours aient quoi que ce soit à voir avec le départ de Mme Pépin. «N'importe quel événement aurait pu arriver, le résultat aurait été le même. Mme Pépin aurait partie», a-t-elle dit.

De même, Mme Desrosiers ne croit pas qu'il y ait de lien entre le passé politique de Mme Pépin et son départ de la SCH. De 1984 à 1988, Mme Pépin était députée libérale du comté d'Outremont au Parlement fédéral.

Par ailleurs, la section Québec de la SCH poursuit ses démarches en vue d'obtenir une aide financière de Québec pour les hémophiles québécois séropositifs. Elle devrait rencontrer le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec dans les prochains jours. «Aucune date n'est cependant arrêtée», a expliqué Marie-Claire Ouellet, porte-parole du ministre Marc-Yvan Côté.

En tout, quelque 220 hémophiles québécois auraient contracté le virus du sida après utilisation de produits sanguins contaminés dans les années 1983 à 1985, affirme la SCH. Seuls 160 d'entre eux sont toujours vivants.

200 ex-employés de Steinberg accusent la FTQ de les avoir laissé tomber

Rollande Parent
de la Presse canadienne

LE PRÉSIDENT de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) Fernand Daoust a été pris à partie, hier, par quelque 200 employés d'entrepôts maintenant sans emploi de l'ex-chaîne d'alimentation Steinberg.

«Je me demande si vous avez du courage comme M. Laberge. Vous dites que vous n'êtes pas au courant du dossier. Mais vous faites partie de la FTQ où nous sommes syndiqués», a lancé Emile Linton, chaudement applaudi par ses ex-colègues de travail massés devant les locaux de la FTQ, rue Papineau, en matinée, pour une deuxième fois depuis une semaine.

«Je me demande pour quelles raisons vous ne vous êtes pas renseigné pour voir comment il se faisait que tous les employés d'entrepôts étaient dehors», a reproché M. Linton au leader syndical.

M. Linton en avait gros sur le cœur. C'est avec beaucoup de réticence qu'il s'est interrompu pour permettre au président Daoust de lui donner la réplique surtout que ce dernier avait commencé par dire qu'il ne connaissait leur problème qu'en surface.

«Je ne veux pas me laver les mains et jouer à l'ignorance, mais je

ne connais pas tous les fondements de vos revendications et les décisions prises par votre local syndical, les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (FTQ)», a-t-il fait valoir.

«Vous me demandez de plonger dans un problème qui m'a l'air extraordinairement complexe», a-t-il ajouté.

Le leader syndical s'est tout de même engagé à rencontrer deux ou trois porte-parole du groupe au cours des prochains jours, samedi ou dimanche au plus tard.

Il n'a toutefois fait miroiter aucune solution miracle.

«Y en a-t-il des solutions? On les examinera. Je vous donnerai le point de vue de la FTQ des qu'on aura fait le tour des difficultés que vous connaissez depuis la disparition de Steinberg et la réorganisation en cours», s'est-il contenté de dire.

Impression de rejet

Non désarmé, un porte-parole du groupe s'est en pris aux dirigeants syndicaux locaux.

«On se sent présentement rejeté par notre propre local syndical. Il est temps que le syndicat fasse quelque chose.

«Le syndicat nous a dit qu'on n'avait droit qu'à huit semaines de prime de séparation, qu'il fallait s'en contenter, qu'il était impossible

d'obtenir davantage», a-t-il raconté. Les ex-travailleurs d'entrepôts ont, par le biais d'un avocat embauché à leurs frais, obtenu la promesse de recevoir un autre 6000 \$, a-t-il expliqué.

«Le syndicat n'était pas capable de faire ça? On a dépensé 35 000 \$ et on ne travaille pas. Ai-je le droit d'actionner mon syndicat pour avoir ce montant», a-t-il demandé à M. Daoust.

Au cours de la rencontre prévue pour les prochains jours, les ex-travailleurs de Steinberg chercheront à convaincre le président Daoust de la nécessité de forcer Métro, IGA et Provigo à les embaucher en priorité.

«Si je suis trop vieux pour travailler, vous aussi vous êtes trop vieux et tous les gens de 50 ans au Québec», a dit M. Linton au président Daoust.

VOLVO

VOLVO %

INTÉRÊT DE

0% à 6.9%

SUR LES MODÈLES 240 et 940 1993 ET 1992

INFORMEZ-VOUS

JOHN SCOTTI AUTO

4330 JARRY E.

725-9394

LA PHILOSOPHIE AU CEGEP

LES CONTENUS COMMUNS DES QUATRE COURS OBLIGATOIRES

PREMIER COURS (340-101). Philosophie, pensée, discours.

- * Naissance de la philosophie et de la rationalité occidentale en Grèce ancienne.
- * Comparaison des discours scientifiques, religieux et philosophiques.
- * Logique ou argumentation.

*** Auteurs: Présocratiques, Platon, Aristote, Épicure, Lucrèce, Augustin, Berkeley, Diderot, Feuerbach, Russell, Heidegger etc.

DEUXIÈME COURS (340-201). L'être humain et son milieu.

- * Naissance de la rationalité moderne à l'époque de Galilée et de Descartes.
- * Place de la science dans les représentations de la nature.
- * Réflexion sur la technique et les transformations du milieu.

*** Auteurs: Descartes, Galilée, Leibniz, Hume, Darwin, Kant, Bachelard, Habermas, Popper, Serres etc.

TROISIÈME COURS (340-301). Conceptions de l'être humain.

- * Étude comparative et critique de quelques conceptions philosophiques de l'être humain.
- * Traitement d'éléments de la condition humaine tels que: liberté-déterminisme, conscient-inconscient, féminité-masculinité, individu-collectivité.
- * Réfléchir sur les transformations des conceptions de l'être humain à l'époque contemporaine.

*** Auteurs: Montaigne, Rousseau, Comte, Nietzsche, Marx, Freud, Sartre, Foucault, Lévis-Strauss etc.

QUATRIÈME COURS (340-401). Éthique et politique.

- * Problématisation (historique) des rapports entre éthique et politique.
- * Étude comparative et critique de quelques théories éthiques.
- * Étude comparative et critique de conceptions philosophiques de la politique.

*** Auteurs: Aristote, Sénèque, Machiavel, Spinoza, Montesquieu, Locke, Voltaire, Kant, Hegel, Mill, Jonas, Rawls etc.

De plus, chacun des quatre cours de philosophie au Cégep poursuit, de manière progressive et cumulative, les objectifs pédagogiques de développement des habiletés intellectuelles suivantes: conceptualiser, analyser, comparer, critiquer, problématiser et synthétiser, qui mènent à la maîtrise du discours rationnel argumentatif, tel que la dissertation.

******* PHILOSOPHIE AU COLLÈGE *******

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Montréal

Les employés de la Cinémathèque, d'où proviennent ces informations, ont appris la fermeture de leur institution mardi soir par de hauts fonctionnaires de la Ville.

«On nous a expliqué qu'il fallait couper de 120 à 145 millions de dollars dans le budget total de la Ville», de dire un des représentants syndicaux des employés de la Cinémathèque, François Bonin.

«On a jonglé un certain temps avec la possibilité de fermer certaines bibliothèques de quartier moins fréquentées, mais on a jugé que ce serait suicidaire politiquement», ajoute-t-il.

La Cinémathèque municipale compte 22 employés, y compris des employés auxiliaires. Douze employés sont permanents et seront vraisemblablement relocalisés ailleurs dans les services municipaux, les autres étant placés en disponibilité.

Il semble que l'administration municipale ait particulièrement reproché à sa Cinémathèque de ne «pas avoir pris le virage technologique», en disposant de très peu de vidéocassettes d'un demi-pouce. Mais «la direction demandait depuis plusieurs années de se doter de telles cassettes», ajoute François Bonin.

Dans un communiqué émis hier, M. Bonin ainsi que Gilles Mathieu, conseiller syndical au Syndicat canadien de la fonction publique, rappelaient qu'avec les fermetures l'été dernier des bibliothèques de la Ville pendant deux semaines, «il est démontré de façon non équivoque que, malgré les discours du maire Doré prônant l'importance d'une vie et d'une structure culturelle d'envergure dans la métropole québécoise, son administration, dans les actes, nie cette volonté.»

«Dans une ville à caractère international comme Montréal, un service audiovisuel ne peut être considéré comme étant un luxe superflu. Déjà, le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal souffre d'un déficit de financement de 25% par rapport à la moyenne canadienne (ce qui la place au 32e rang des 36 villes canadiennes de plus de 100 000 habitants).»

La Cinémathèque municipale fermera ses portes le 1er janvier et la Phonothèque demeurerait ouverte avec des effectifs réduits, un bibliothécaire permanent et un aide-bibliothécaire. La fermeture complète serait prévue pour janvier 1994.

La Cinémathèque existe depuis 45 ans et sa collection compte 6400 films, 39 923 diapositives et 7740 vidéocassettes (pour un total de 54 063 unités).

Les films sont surtout de type documentaire, et ils sont prêtés autant aux individus qu'aux groupes et aux compagnies. En 1991, 22 823 projections ont été effectuées grâce au support fourni par cette division du service des bibliothèques pour le bénéfice de 753 450 spectateurs.

La Phonothèque dispose de plus de 42 000 documents sonores (regroupant des cassettes ainsi que des disques vinyles et compacts) répartis en 31 catégories différentes. Ouverte depuis 6 ans seulement, la Phonothèque est assez populaire: en 1991, 89 676 citoyens ont utilisé ses services pour un total de 238 037 prêts. Des rénovations de l'ordre de 40 000 \$ y ont été effectuées le printemps dernier.

En 1991, le service audio-visuel avait effectué 1006 prêts dans les

écoles, 745 à des groupes sociaux, 1052 à des citoyens individuels et 107 à des compagnies.

Pour justifier cette coupure, l'administration municipale fait valoir, entre autres, que l'Office national du film doit bientôt ouvrir un centre de documentation qui recouvrera les documents déjà détenus par la Ville.

À la Cinémathèque, on soutient que 78% des vidéos de l'institution ne sont pas détenus par l'ONF, tout comme 66% des films 16 mm.

Le budget de ces organismes s'élève à environ 1,2 million de dollars.

◆ Conseil

aux artistes, promet Mme Hébert.

Ce ministère des Affaires culturelles deviendra lui-même un super ministère de la Culture, en vertu d'un second projet de loi déposé hier. Le ministère de la Culture deviendra le coordonnateur de la mise en oeuvre de la politique culturelle, y compris des activités relevant de quelque 22 autres ministères.

La ministre conserve un pouvoir de directive au Conseil des arts et des lettres quant aux orientations à suivre, aux objectifs et aux priorités à respecter, compte tenu de la politique culturelle adoptée par le gouvernement.

Mme Frulla-Hébert veut pouvoir dire au conseil si le théâtre ou la danse doivent être servis en priorité, telle ou telle année, par rapport à la littérature ou les arts visuels, par exemple. Ou identifier des régions québécoises où l'aide devrait être accentuée.

La ministre estime que ces dispositions correspondent aux demandes du milieu culturel qui désirent que Québec évite les écueils du Conseil des arts du Canada, notamment un certain désintérêt, dit Mme Hébert, de la part de la classe politique aux progrès de cet organisme dont les budgets ont considérablement diminué.

En outre, le conseil devra faire approuver le plan de ses activités par la ministre chaque année, auquel il devra joindre des prévisions de ses activités et de son budget pour les deux années subséquentes.

Le conseil doit fixer des critères d'admissibilité à l'aide financière qu'il accorde, des barèmes, des limites et des modalités d'attribution. Mais les barèmes et les limites à l'aide financière sont également soumis à l'approbation de la ministre.

Bien entendu, l'enveloppe budgétaire accordée au conseil d'une année à l'autre est déterminée par le gouvernement. Mme Hébert espère la faire passer de 42 millions la première année à 62 millions trois ans plus tard.

Le projet de loi établit déjà d'ailleurs certains critères d'admissibilité et certains objectifs. Ainsi, seuls sont admissibles à l'aide financière, les personnes physiques qui exercent seules une activité ainsi que les personnes morales et groupements qui ne poursuivent pas le but de réaliser des bénéfices pécuniaires.

Le projet de loi ne fait pas obligation au conseil de former des jurys indépendants pour apprécier les demandes ou les candidatures qui lui sont adressées. Par le fait même, le projet de loi ne détermine aucun critère à suivre pour la formation de ces jurys.

Il autorise toutefois le conseil à former des «comités» qui seront chargés d'apprécier les demandes d'aide financière ou les candidatures à un concours qui lui sont soumises.

C'est le conseil d'administration, constitué de 13 membres nommés par le gouvernement, qui décidera du fonctionnement de l'organisme, qui est présenté dans le texte législatif comme un «mandataire» du gouvernement.

Les membres du conseil d'administration seront choisis pour leur intérêt pour les arts et les lettres. Il n'est pas prévu de nommer statutairement un représentant de chaque discipline artistique. Seul le président directeur-général sera rémunéré.

Le mandat de ce dernier est d'au plus quatre ans. Celui des autres membres d'au plus trois ans. Et pour éviter que le conseil ne tombe entre les mains d'une clique, leur mandat ne pourra être renouvelé qu'une seule fois.

Le conseil exercera ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et médiatiques ainsi qu'en matière de recherche architecturale.

Le cinéma demeure sous la responsabilité de la SOGIC. Les grands orchestres comme l'OSM devront désormais s'adresser au conseil des arts, fait-on savoir. Pas les musées.

Le conseil peut accorder de l'aide financière sous la forme de subventions ou de bourses et même accorder des prix pour l'excellence artistique. Il agit également comme un groupe-conseil à la ministre qui peut lui demander des avis sur quelque sujet de sa compétence.

On prévoit transférer, selon des modalités très détaillées, entre 50 et 75 employés du ministère au conseil pour former le personnel du conseil.

La création du conseil a pour but «d'introduire plus de souplesse dans la gestion du soutien aux arts et aux lettres tout en favorisant la participation concrète des milieux culturels», affirme la ministre.

Selon elle, la création du conseil et la redéfinition du ministère en ministère de la Culture «donne son envol» à la politique culturelle présentée en juin et «élève la culture au rang des priorités gouvernementales au même titre que l'économie et les affaires sociales».

Le ministère de la Culture sera en mesure de coordonner un nombre croissant de partenaires, dit-elle: municipaux aussi bien que scolaires, privés ou gouvernementaux.

Le projet de loi 52 créant le ministère de la Culture prévoit que ce ministère exerce ses fonctions dans les domaines du patrimoine, des arts, des lettres et des industries culturelles.

Il confère au ministre titulaire le mandat d'élaborer une politique culturelle ainsi que des politiques sectorielles de même qu'une politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.

Ce ministère devra se préoccuper «autant de l'épanouissement des milieux professionnels de la culture que de l'accès des citoyens à la vie culturelle», dit Mme Hébert.

Le projet de loi donne de larges pouvoirs au ministre en ce qui a trait à l'égard des bibliothèques publiques mais lui fait obligation de consulter les milieux municipaux et du livre avant de fixer ses priorités.

Mme Frulla-Hébert a soutenu hier que sa priorité était pour l'heure la mise sur pied de ces deux organismes.

En conséquence, et compte tenu du résultat du référendum, la ministre met en veilleuse ses revendications en faveur d'un transfert de pouvoirs fédéraux dans son secteur. Elle va «revoir le dossier dans son ensemble à la fin de janvier», a-t-elle seulement laissé tomber hier devant un groupe de journalistes.

◆ France

européen —présidé par le Français Jacques Delors— approuvait ainsi une nouvelle fois le projet d'accord, Pierre Bérégovoy affirmait devant l'Assemblée nationale que la Commission avait outrepassé son mandat de négociatrice lors des pourparlers avec les États-Unis.

Il a en outre annoncé que la France confirmerait, lors d'une prochaine réunion des Douze pays membres de la CEE, sa volonté d'opposer son veto à tout projet d'accord contraire à ses intérêts fondamentaux.

Si la droite a refusé de voter la confiance au gouvernement socialiste, elle semble néanmoins d'accord sur le fond. L'ancien Premier ministre Jacques Chirac, président du RPR (néo-gaulliste), a ainsi déclaré

hier mercredi que si l'opposition revient au pouvoir, elle «assumera, s'il le faut, une crise européenne en utilisant le droit de veto à une politique ou à des concessions à l'égard des Américains qui ne tiendraient pas compte des intérêts de la France».

«En toute hypothèse, nous ne sacrifierons pas les intérêts de l'agriculture française, les intérêts de la France rurale, parce que c'est une certaine France que nous devons sauvegarder», a déclaré M. Chirac, invité du journal télévisé sur France 2.

«S'il doit y avoir une crise en Europe sur les intérêts agricoles de la France, elle ne peut être que salutaire et aller dans le sens d'un renforcement de l'Europe», a assuré M. Chirac, en rappelant que le général de Gaulle, en son temps, n'avait pas hésité à pratiquer «la politique de la chaise vide». «Pour autant», a-t-il affirmé, cela n'avait pas arrêté la construction européenne.

Le seul appui notable apporté hier à la position française est venue du ministre italien de l'Agriculture, Gianni Fontana.

Contrairement au ministre italien du Commerce extérieur, qui avait bien accueilli vendredi l'accord conclu entre la CEE et les États-Unis, M. Fontana a exprimé ses profondes préoccupations sur les conséquences du compromis agricole de Washington et a souhaité que le gouvernement prenne des mesures pour défendre les intérêts des agriculteurs italiens.

Il a déclaré qu'«à la lumière de nouveaux éléments», il ne pouvait qu'exprimer «ses réserves et ses sérieuses inquiétudes au sujet des conséquences (de l'accord de Washington) pour le secteur agricole».

L'Italie produit 90% du soja européen et sera directement frappée par le compromis qui limite la superficie de terres plantées en oléagineux.

Rappelons que ce compromis est censé éviter une guerre commerciale entre la CEE et les États-Unis (qui menacent, à défaut, d'imposer de lourdes surtaxes sur certains produits européens importés aux États-Unis) et de relancer les négociations du GATT, engagées depuis 1986 et bloquées par le différend agricole américano-européen.

Ces négociations commerciales multilatérales, connues sous le nom d'Uruguay Round, reprennent donc aujourd'hui à Genève avec pour objectif «d'aboutir d'ici à la fin de l'année à un accord politique global» sur la libéralisation du commerce mondial, ont indiqué mercredi soir au GATT des diplomates de haut rang.

Outre l'agriculture, les pourparlers portent également sur 14 autres sujets comme la libéralisation du secteur des services, l'amélioration de l'accès au marché avec la réduction des droits de douane, la propriété intellectuelle et le règlement des différends commerciaux.

Un accord global, portant sur tous les sujets en discussion, doit être trouvé à Genève. C'est sur cet accord que les Douze seront appelés à se prononcer, souligne-t-on à Bruxelles.

La percée dans le domaine agricole (réalisée à Washington) ne signifie pas que tous les problèmes sont réglés. Il va encore falloir beaucoup négocier sur les autres secteurs», a affirmé Frans Andriessen, qui négocie au nom des Douze au GATT.

◆ Police

Ce dernier donne l'exemple de Saint-Jean-de-Matha où l'enquête policière est fort avancée.

«Nous avons dans ce seul cas des plaintes pour menaces de mort, un incendie criminel survenu le lendemain des déclarations faites en public par une personne, des méfaits comme vider 10 ou 15 tonnes de sable et de ciment dans la cour d'un adversaire. Et des voies de faits. Devant des faits de cette gravité, on ne peut pas rester les bras croisés et dire aux gens: ils ne vont pas vous tuer, il ne va rien vous arriver. On est obligé d'adopter une attitude préventive qui nous a amenés à analyser d'autres dossiers pour en évaluer le potentiel de violence ou de criminalité.»

Le Cap. Poeti donne aussi le cas de Grenville, près de Papineauville, où «d'honnêtes citoyens qui voulaient manifester pacifiquement leur désaccord dans un dossier se sont retrouvés récemment dans un affrontement fort violent.»

Les citoyens et militants environnementaux interrogés par LE DEVOIR confirment que les policiers se sont identifiés avant de tenter de connaître leurs préoccupations et leurs contacts dans le mouvement écologiste.

La plupart ont rencontré les deux mêmes agents, MM. Claude Brunet et Daniel Dubreuil.

Si tout le monde s'entend pour dire que «leur attitude a été correcte», comme l'explique M. Gabriel Grégoire, de Décontamination Mercier, plusieurs questions en ont laissé fort perplexes.

Selon les témoignages recueillis, les questions ont principalement porté sur les possibilités «d'infiltration par de mauvais éléments». M. Grégoire, M. et Mme Gilles D'Anjou (ADN-Valleyfield), Mme Denise Saint-Germain, du même groupe —



Croqué rue de Bleury par le photographe du DEVOIR, cet original a trouvé un moyen économique de faire passer son message.

Le ministre De Cotret est hospitalisé

OTTAWA — Le ministre Robert de Cotret est hospitalisé dans la capitale fédérale depuis jeudi dernier en raison d'un mal de dos résultant d'une mauvaise chute il y a quelques semaines, a confirmé hier l'adjoint au secrétaire d'État.

«Mais il n'est pas paralysé, a insisté hier M. Vincent della Noce, son adjoint parlementaire. Il a de la difficulté à marcher, mais il ne faut pas capoter.»

C'est en se rendant chez son médecin pour un examen de routine que le ministre de Cotret s'est fait prier avec insistance de se reposer quelques jours à l'hôpital pour subir des examens plus approfondis pour tenter de réduire ses douleurs au dos en localisant le mal.

Personne n'était pas en mesure hier d'indiquer quand le secrétaire d'État reprendra ses activités. «Je ne sais pas, je ne suis pas médecin.

Il ne reçoit pas de visite, je ne l'ai pas vu. Il a de la misère à se déplacer, il souffre terriblement», a précisé M. della Noce.

Entre-temps, assure-t-il, le ministère fonctionne rondement. «J'ai même indiqué que j'étais prêt à mettre les bouchées doubles, en précisant qu'il avait remplacé le ministre pour toutes les activités officielles depuis la semaine dernière. S'il faut que je mette huit heures par jour, je suis prêt», conclut-il.

Le ministre de Cotret est responsable d'une vaste étude du fonctionnement de l'administration fédérale, qui propose un réaménagement de taille des ministères et de l'organisation de l'État. Ce rapport est étudié au ministère des Finances en prévision de l'annonce à caractère économique que doit faire le ministre Don Mazankowski le 2 décembre.

pour ne citer qu'eux — se sont fait demander si un représentant de la CSN, un certain Laroche ou Lacombe, avait tenté de les approcher. Les policiers auraient même demandé à Mme Saint-Germain de les avertir si tel devait être le cas.

Il s'auraient aussi tenté de connaître les liens de groupes comme l'ADN avec Greenpeace, un groupe opposé aux incinérateurs. Ils ont aussi demandé à Mme St-Germain l'adresse de Mme Liliane Cotnoir, la présidente du Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets, et d'un militant de ce groupe, M. Alain Rajotte.

La plupart des personnes interrogées ont dit avoir été perturbées par ces visites au point, dans deux cas, de songer à «dérocher», notamment lorsqu'une de ces personnes a appris qu'on demandait à d'autres si on la connaissait. Elle-même dit avoir réagi avec suspicion lorsque les policiers ont manifesté un intérêt pour des personnes qu'ils ont clairement identifiées.

Plusieurs militants ont dit qu'ils refuseraient dorénavant de rencontrer les policiers, «quitte à leur donner l'impression qu'on a quelque chose à cacher...»

On était aussi raide du côté de Stables. Son porte-parole dans le dossier de l'incinérateur de Valleyfield, M. Jacques Delisle, a carrément dit aux enquêteurs «que je ne voulais plus les voir et que leur présence dans le dossier risquait de compromettre totalement le climat de transparence qu'on a tenté d'instituer avec un comité de liaison avec les citoyens. L'État a peut-être mandaté les policiers pour qu'il n'y ait pas de casse. Mais je leur ai dit que s'ils donnaient à tout le monde qu'on était dans un État policier, ils nous poseraient un problème majeur.»

Vérification faite, les policiers, qui ont en fait rencontré des gens des deux côtés de la clôture dans ce dossier, ont fait de même dans celui de Saint-Jean-de-Matha.

◆ Bourbeau

rent être parmi les plus démunis».

La commission s'étonne en particulier du fait que l'hôpital figure sur la liste des tiers que pourra interroger l'agent vérificateur. L'article 19 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que «le dossier d'un usager est confidentiel et nul ne peut y avoir accès, si ce n'est avec l'autorisation de l'usager, sur l'ordre d'un tribunal ou dans le cas où la présente loi prévoit que la communication de renseignements contenus dans le dossier peut être requise d'un établissement».

Ce principe, insiste la commission, est établi pour protéger le droit de l'usager à sa vie privée.

Le président de la Commission des droits de la personne, M. Yves Lafontaine, émet les mêmes craintes dans une lettre du 2 novembre. Mais comme les mesures de vérification ont déjà été mises en oeuvre, M. Lafontaine se borne à souhaiter que ces mesures «respectent le principe voulant qu'une atteinte à un droit fondamental se limite à ce qui est strictement nécessaire pour atteindre le but recherché».

Le président rappelle néanmoins que la commission a déjà «mis en doute la nécessité de recourir aux tiers, compte tenu du nombre limité de fraudes existant dans le domaine». Il se réserve le droit de faire d'autres commentaires au fur et à mesure que les modalités seront mises en oeuvre.

M. Lafontaine s'insurge toutefois contre la possibilité que ces agents vérificateurs puissent avoir recours aux services de la firme Equifax (bureaux de crédits) pour vérifier des renseignements.

Le Protecteur du citoyen, M. Daniel Jacoby, a entrepris une démarche similaire auprès du ministère, a confirmé sa porte-parole, Mme Micheline Bouzignou. M. Jacoby est en vacances et il n'a pas été possible de connaître la teneur précise des avis de M. Jacoby.

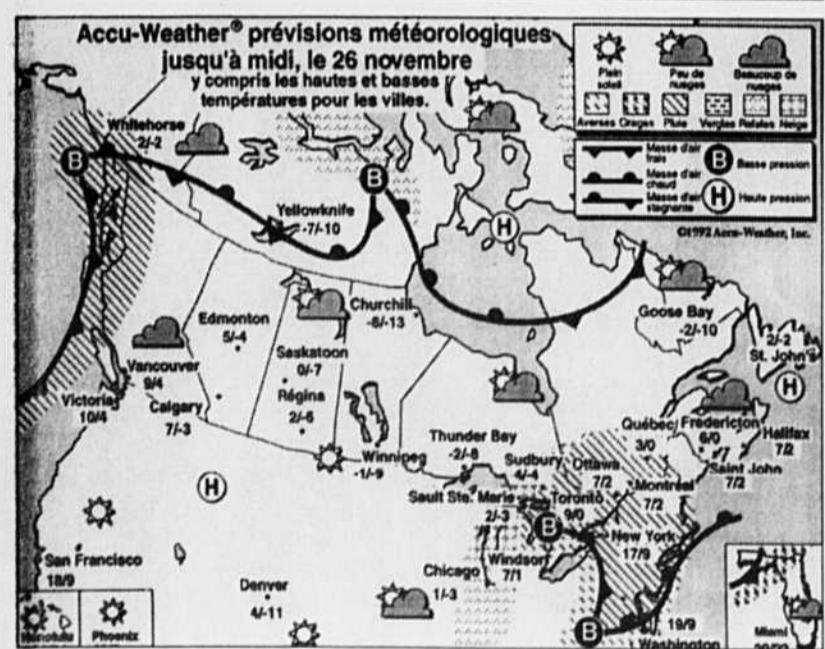
Cette mesure a amené quatre organismes de défense des assistés sociaux à claquer la porte d'un comité consultatif mis sur pied 18 mois plus tôt par le ministère, dans le but d'améliorer le service à la clientèle.

Dans un article publié dans LE DEVOIR le 21 novembre, deux représentants de ces organismes, M. François Montpetit et Mme Aline Knight, affirment qu'il s'agit de discrimination sociale. Ils demandent si le gouvernement fait de telles démarches d'enquête sur la vie privée des dirigeants d'entreprises avant de leur verser des millions en aide ou pour rééchelonner la dette de Raymond Malenfant.

«Pour le ministre Bourbeau, écrivait-il, il n'y a rien dans la vie des prestataires qu'il n'aurait pas le droit de savoir avant de leur verser un chèque leur permettant tout juste de survivre.»

Pour ces représentants du Comité des personnes assistées sociales et du Comité de vigilance de Pointe-Saint-Charles, les enjeux dans «la mise sur pied de cette nouvelle police sans uniforme» sont la légalisation de la dénonciation comme pratique légale et sociale dans un pays comme le Québec et l'éffritement de la Charte des droits et libertés.

LA METEO



MONTREAL
Nuageux. Pluie débutant le matin. Max. près de 6. Vents de 15 à 30 km/h en après-midi.
Demain: Nuageux avec un peu de pluie se changeant en neige fondante en après-midi. Min. près de 3, puis température à la baisse pour atteindre près de 1 demain après-midi.

QUÉBEC
Nuageux avec quelques flocons. Max. près de 3.
Demain: nuageux avec un peu de neige. Min. près de 2 puis température à la baisse pour atteindre moins 1 demain après-midi.

Abitibi et Réservoirs Cabonga-et-Gouin:
nuageux avec éclaircies. Neige débutant en matinée. Accumulation de 5 cm sur l'Abitibi. Risque de pluie verglaçante sur le secteur des Réservoirs en après-midi. Max. près de moins 2.
Demain: nuageux. Quelques flocons le matin. Des éclaircies en après-midi. Min. près de moins 5. Max. près de moins 3.

Témiscamingue:
nuageux avec quelques flocons. Max. près de 3.
Demain: nuageux avec un peu de neige. Min. près de 2 puis température à la baisse pour atteindre moins 1 demain après-midi.

Pluie verglaçante débutant tôt jeudi matin et se changeant en un peu de neige en après-midi. Température stable à près de moins 1.
Demain: nuageux. Quelques flocons le matin. Des éclaircies en après-midi. Min. près de moins 5. Max. près de moins 3.

Pontiac, Gatineau-et-Lièvre et Laurentides:
nuageux. Un peu de pluie ou de neige fondante débutant en matinée et tôt en après-midi. Max. près de plus 4.
Demain: nuageux avec quelques flocons de neige. Min. près de 2 puis température à la baisse jusqu'à atteindre moins 2 en après-midi.

Ottawa, Hull, Cornwall:
nuageux. Pluie débutant le matin. Max. près de 6. Vents de 15 à 30 km/h en après-midi.
Demain: nuageux avec un peu de pluie se changeant en neige fondante en après-midi. Min. près de 3, puis température à la baisse pour atteindre près de 1 demain après-midi.

Trois-Rivières:
nuageux avec 40% de probabilité d'averses. Max. près de 4.
Demain: nuageux avec un peu de

pluie se changeant en neige fondante en après-midi. Min. près de 2, puis température à la baisse pour atteindre près de zéro demain après-midi.

Drummondville et Estrie:
nuageux. 40% de probabilité d'averses tard en après-midi ou en soirée. Max. de 6 à 8.
Demain: nuageux avec un peu de pluie se changeant en neige fondante en après-midi. Min. près de 2. Max. près de 4.

Beauce:
nuageux avec quelques flocons. Max. près de 3.
Demain: nuageux avec un peu de neige. Min. près de 2 puis température à la baisse pour atteindre moins 1 demain après-midi.

Lac St-Jean et Saguenay:
nuageux avec quelques flocons et de brune verglaçante. Max. près de zéro.
Demain: nuageux avec 40% de probabilité d'averses de neige. Min. de moins 2 à moins 4 puis températures stables demain.

Source: environnement Canada.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec, H3Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 981-0811
La maîtrise des technologies

LOUISE LAMBERT-LAGACÉ ET ASSOCIÉES
diététistes-conseil
Cabinet de consultation individuelle en nutrition
3550 Côte-des-Neiges, bureau 440
Montréal, H3H 1V4
(514) 939-2260
Louise Lambert-Lagacé, dt.p.
Michelle Laflamme, dt.p., m.nut.
Louise Desaulniers, dt.p.

PHOTOCOPIES URGENTES?
En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?
Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:
SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST
8h30 à 20h, samedi 10h30 à 16h